Direction de l'Action Sociale de Proximité Service Appuis et Innovation Sociale Unité Majeurs Vulnérables



Politique VIF : actions de la CeA en 2023 : annexe 3 Le dispositif des intervenants sociaux en gendarmerie (ISG) en Alsace

1) <u>Le cadre d'intervention et les missions des intervenants sociaux en gendarmerie (ISG)</u>

Les missions des intervenants sociaux gendarmerie ont été définies par une circulaire du 21 décembre 2006 instaurant un « cadre de référence des intervenants sociaux dans les commissariats de police et unités de gendarmerie » :

- Évaluer la nature des besoins sociaux qui se révèlent à l'occasion de l'activité policière,
- Réaliser l'intervention de proximité, dans l'urgence si nécessaire : actes éducatifs ou de médiation sociale, assistance technique, action de soutien, d'information et d'orientation,
- Faciliter l'accès de la personne aux services sociaux et de droit commun concernés.

Les ISG traitent des problématiques sociales en temps réel, le plus souvent en situation de crise et/ou dans l'urgence. Leur intervention est de premier niveau et permettent de répondre à des besoins qui échappent aux services sociaux de la commune ou du département.

Les informations portées à la connaissance des intervenants sociaux proviennent généralement :

- Directement des unités de gendarmerie, par l'intermédiaire des services ayant repéré des problématiques, le plus souvent lors d'une intervention de terrain,
- De la présentation directe d'une personne, sur rendez-vous ou de manière spontanée,
- De services extérieurs (CeA, CCAS, associations, etc.)

Par leurs modalités d'intervention (évaluation des besoins et orientation vers les services de droit commun) et les problématiques qu'ils traitent (conflits et violences intrafamiliales, protection de l'enfance, protection des majeurs vulnérables, précarité sociale), les intervenants sociaux assurent clairement des missions de médiation et de prévention relevant du champ de l'action sociale.

Les intervenants sociaux sont des travailleurs sociaux diplômés (assistant de service social, éducateur spécialisé...). Les missions qui leur sont confiées s'inscrivent dans un cadre déontologique précis. <u>Ils exercent leur mission au sein des unités de gendarmerie.</u>

2) La complémentarité avec les services sociaux des territoires

Par son intervention de premier niveau, le rôle des ISG consiste à opérer une orientation et un passage de relais rapides vers les partenaires locaux, qu'il s'agisse des services sociaux départementaux, des associations caritatives, des structures d'hébergement d'urgence, etc.

Les ISG sont un des maillons d'une chaîne d'acteurs de proximité, dont les compétences respectives sont complémentaires d'amont en aval.

Plus de la moitié des personnes accueillies par les ISG n'étaient pas connues des services sociaux de la collectivité européenne d'Alsace lors de leur premier contact.

3) L'organisation du dispositif des ISG en Alsace

Le portage du dispositif (choix politique issu des Conseils départementaux précédents la CeA est un soutien aux postes en zone gendarmerie).

Territoire Bas-Rhinois

Portage du dispositif par la CeA

- 2 postes mises à disposition
- Ratachement à la DASP
- Résidence brigade de Strasbourg
- Perpective 1 poste supplémentaire en 2023 cofinancé

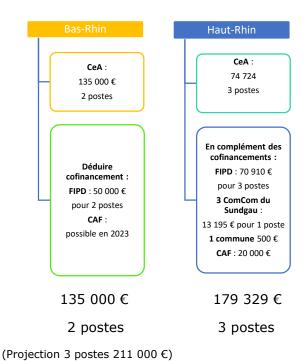
Territoire Haut-Rhinois

Portage du dispositif par le CIDFF 68

- 3 postes dont résidence brigade :
- 1 basé à Colmar
- 1 basé à Mulhouse
- 1 basé à Altkirch

Le financement :

Montant total:



4) L'activité des ISG du Bas-Rhin en 2022 (sur 2 postes)

Les ISG ont enregistré 4 243 évènements (+ 10 %). Un évènement est une difficulté prise en compte par l'ISG, une personne peut donc en avoir plusieurs.

Par ordre décroissant, ces difficultés ont concerné :

- Dans le registre des violences intrafamiliales : 78 % (- 4 %)
- Les conflits et différends conjugaux,
- Les séparations conflictuelles/les problèmes de garde d'enfants,
- Les violences conjugales,
- Les violences psychologiques/harcèlement,
- Les agressions sexuelles,
- L'alcoolisme, la toxicomanie,
- Les tentatives de décès, les décès.
- Dans le registre des mineurs : 17 % (- 3 %)
- Enfance en danger,
- Conflit familial,
- Violences sur mineur,
- Fugue,
- Mineur auteur,
- Conduite addictive,
- Tentative de suicide, décès.
- Dans le registre des majeurs vulnérables et personnes âgées : 5% (- 1%)
- Problématique psychiatrique,
- Problématique personnes âgées.

Les principales actions engagées par les ISG ont été:

- 2 667 entretiens téléphoniques (+ 933), 78 entretiens physiques (+ 2),
- Des orientations vers les services sociaux secteurs associatifs, juridiques, psychiatriques, médicales,
- Des accompagnements au dépôt de plainte.

D'autre part, les ISG:

- Participent à des réunions pour sensibiliser le professionnel aux VIF dans des formations, après des professionnels, ...
- Sont en lien avec la Maison de Protection des familles de la gendarmerie et de l'ensemble des référents VIF,
- Participent au comité technique du Téléphone Grave Danger.

5) L'activité des ISG du Haut-Rhin en 2021 (sur 2 postes)

Données chiffrées : 407 personnes différentes accompagnées et 1 666 entretiens, 29 enfants suivis 1179 contacts avec des partenaires. Participation à 10 sessions de formation à destination des gendarmes.

6) <u>Les perspectives</u>

Elaboration d'indicateurs d'activité communs des ISG 6è et 68 à l'échelle alsacienne est réalisée à compter de 2023 pour parvenir un rapport d'activité alsacien de ce dispositif.